



Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260420-202614800-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/148
portant délégation de signature électronique des bordereaux de titres et de mandats
à Monsieur José LOPES ANDRADE

Le Maire de la commune de Landivisiau, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles L. 2122-19 et D.1617-23 du code général des collectivités territoriales,

ARRETE

Article 1^{er} : conformément à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur José LOPES ANDRADE, responsable du service « Budgets, Finances et Prospective », exerçant les fonctions de responsable financier pour le compte du C.C.A.S., pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat établi à son nom propre.

Article 2 : conformément à l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépenses emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

Article 3 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère et sera transcrit au Recueil des Actes Administratifs.

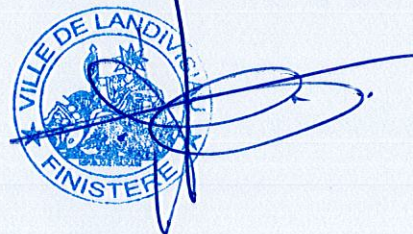
Article 4 : le présente arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Article 5 : notification du présent arrêté sera adressé à l'intéressé ainsi qu'au comptable public assignataire

Fait à Landivisiau, le 14 avril 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le... **20 AVR. 2026**
Et de la publication, le... **20 AVR. 2026**
Fait à Landivisiau, le... **20 AVR. 2026**
La Directrice Générale des Services
Catherine THOMAS

Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT



Notifié le : **20 avril 2026**
José LOPES ANDRADE

José Andrade